

Image not found or type unknown



étant marié, a-t-on le droit de signer un compromis de vente sano

Par **marmotte74_old**, le **11/06/2007 à 16:31**

Bonjour,rnrnJe me suis séparée de mari il y a de cela deux ans, je suis en instance de divorce, nous avons une maison en commun mais il a signé un compromis de vente sans ma signature, est ce légal ?

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007 à 01:24**

Bonjour,rnrnCe n'est pas un acte de gestion courante. Vous pouvez vous opposer à la vente.